

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 180

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Kamardine, M. Pauget, M. Meyer Habib, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Portier, M. Viry, Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Boucard et Mme Corneloup

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 207, après le mot :

« contre »,

insérer les mots :

« la récidive et »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement s'est donné pour objet de résorber la sur-occupation des lieux de détention.

Si l'objectif à atteindre est juste, l'énumération des raisons qui le motivent a fait l'économie d'une mission pourtant essentielle de l'administration pénitentiaire : la prévention de la récidive.

En effet, réduire la sur-population carcérale serait de nature à favoriser un accompagnement plus soutenu des détenus qui se traduirait par une meilleure prévention de la récidive.

Tel est l'objet du présent amendement qui propose d'inclure un véritable programme de lutte contre la récidive dans les lieux de détention et ce, pour faciliter la ré-insertion.